

Comptes de l'exercice 2017 – 2018

(1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018)

Synthèse ; Présentation simplifiée et commentée, extraite de la présentation faite à l'Assemblée Générale du 30 mars 2019

Sommaire

1. L'exercice en bref	2
2. Comptes de l'exercice.....	3
3. Provisions et réserves.....	9
4. Affectation du résultat	10
5. Immobilisations	11
6. Trésorerie	11
7. Rapport du Commissaire aux Comptes.....	12

1. L'exercice en bref

L'exercice a été marqué par

- Une augmentation significative du nombre d'enfants dans les programmes de PSE,
- L'accélération de l'expansion économique du Cambodge produisant un turnover du personnel et une forte pression sur la masse salariale, accentuée aussi par la mise en place progressive d'un système de protection sociale au Cambodge,
- Un recul, attendu, des recettes après l'augmentation exceptionnelle constatée l'exercice précédent due à la sortie du film « Les Pépites ».

Côté recettes

Les ressources d'exploitation, hors produits financiers et gains de change, ont atteint 8 338 k€ sur l'exercice 2017-2018, en recul de -3% par rapport à l'exercice précédent.

Cette décroissance a été plus fortement ressentie sur les dons ponctuels non affectés par les donateurs à un programme ou un projet (-21%) et dans une moindre mesure sur les recettes diverses de l'association (-12%)

A l'inverse, les parrainages qui assurent la sécurité de la prise en charge des enfants dans la durée ont augmenté de 3% pour atteindre 4 872 k€.

Le financement des investissements et des projets s'est élevé à 433 k€. Ce niveau, en hausse de 11% par rapport à l'exercice précédent est adapté au niveau d'investissements approuvé par le conseil d'administration.

Côté dépenses

Le coût des missions sociales exprimé en euros (5 656 k€) a progressé de 5% sur l'exercice. Cette augmentation s'explique essentiellement par la forte hausse du nombre d'enfants pris en charge dans les programmes sur l'exercice (+ 732 enfants) et les contraintes salariales au Cambodge pour les raisons évoquées plus haut.

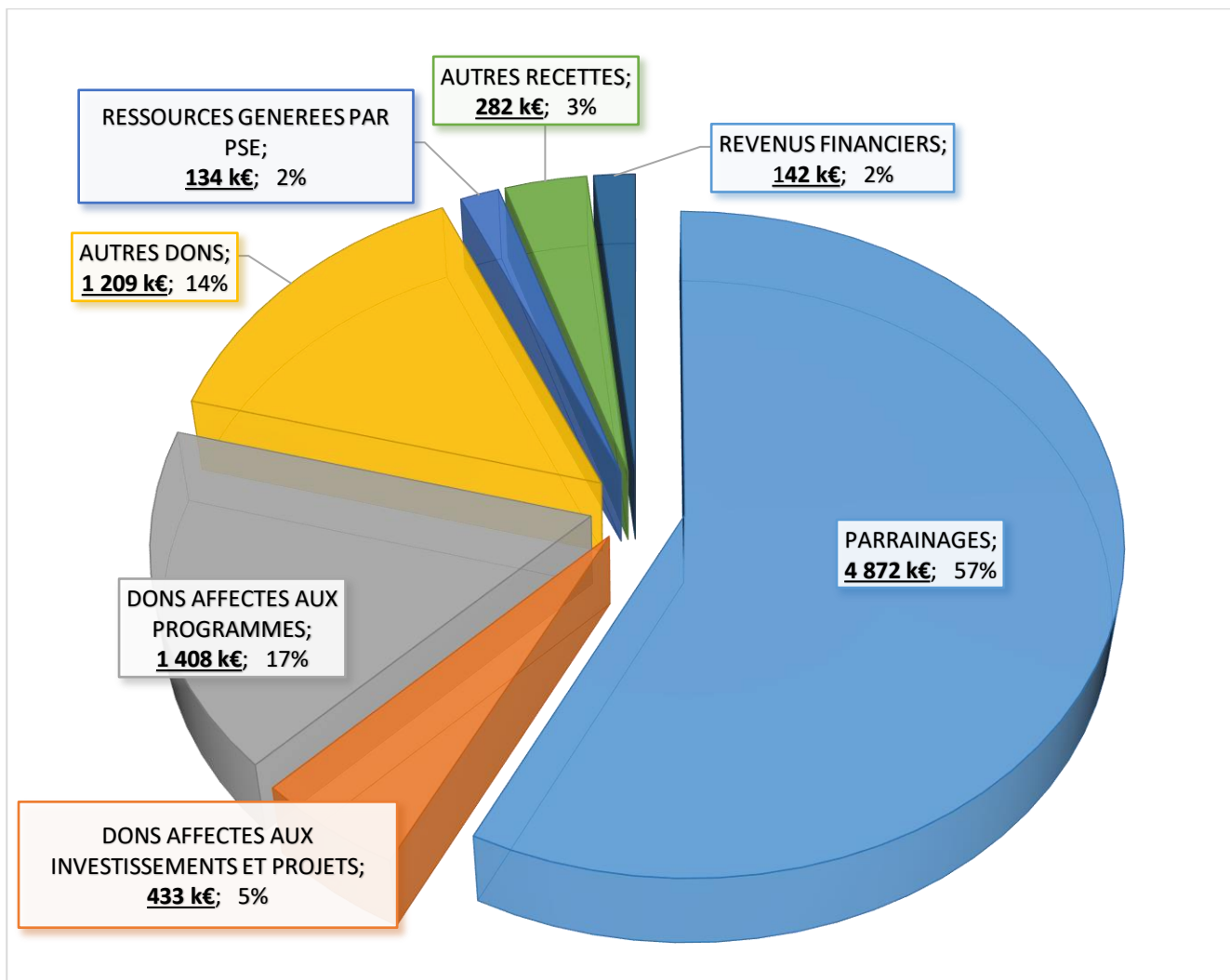
Les frais généraux (501 k€) et les frais de collecte de fonds (101 k€) représentent un total de 602k€, soit 9,6% des dépenses de fonctionnement, en baisse de 4% par rapport à l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice se monte à 850 k€.

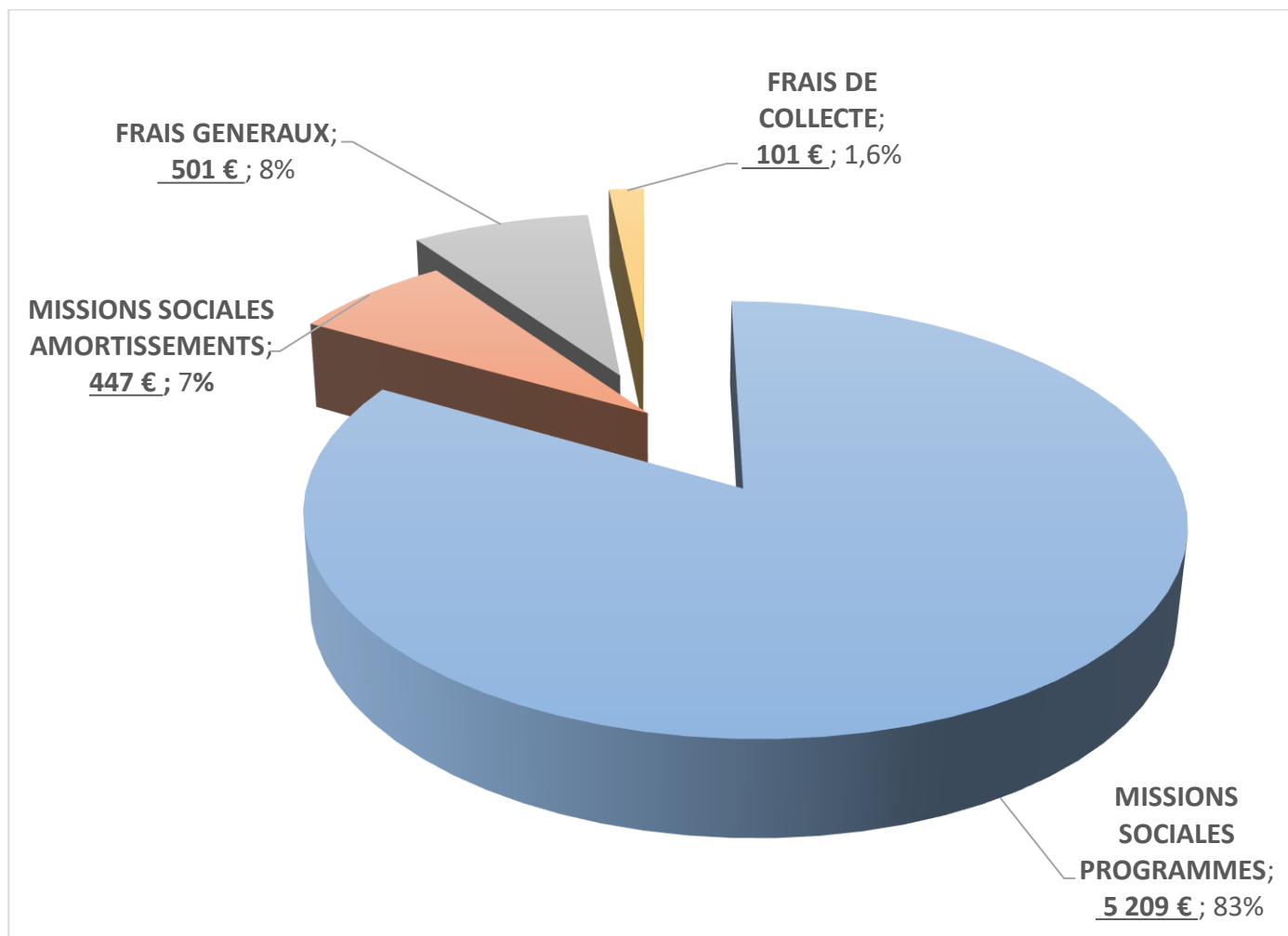
2. Comptes de l'exercice

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE (K€)							
DEBIT				CREDIT			
	2016-2017	2017-2018	V%		2016-2017	2017-2018	V%
DEPENSES PROGRAMMES	5 042	5 209	3.3%	PARRAINAGES	4 737	4 872	3%
AMORTISSEMENTS	335	447	33.3%				
MISSIONS SOCIALES	5 377	5 656	5.2%				
FRAIS GENERAUX (y/c frais de collecte)	626	602	-4%	DONS POUR FINANCE- MENT DE PROGRAMMES	1 488	1 408	-5%
% des coûts	10.4%	9.6%		RECETTES DES PRO- GRAMMES	145	134	-8%
SOUS-TOTAL	6 003	6 258	4%	SOUS-TOTAL	6 370	6 415	1%
				DONS POUR INVESTISSE- MENTS	392	433	11%
				AUTRES DONS & LEGS	1 524	1 209	-21%
DOTATION NETTE AUX PROVISIONS / FONDS DEDIES	980	1 373		AUTRES RECETTES	321	282	-12%
TOTAL CHARGES	6 983	7 630	9%	TOTAL PRODUITS	8 606	8 338	-3%
				REVENU FINANCIER	28	95	
				GAINS DE CHANGE NETS	32	47	
				EXCEDENT DE L'EXER- CICE	1 683	850	

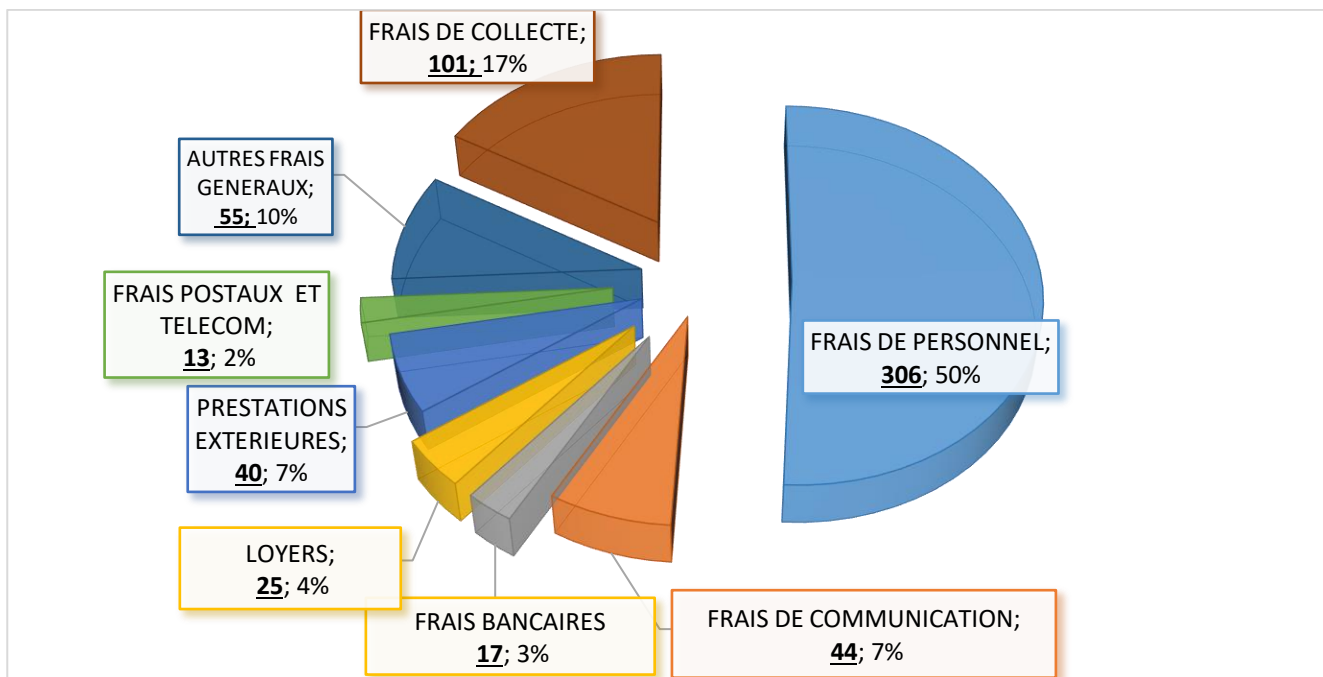
Répartition des Recettes d'exploitation pour fonctionnement et investissements
Total : 8 480 K€



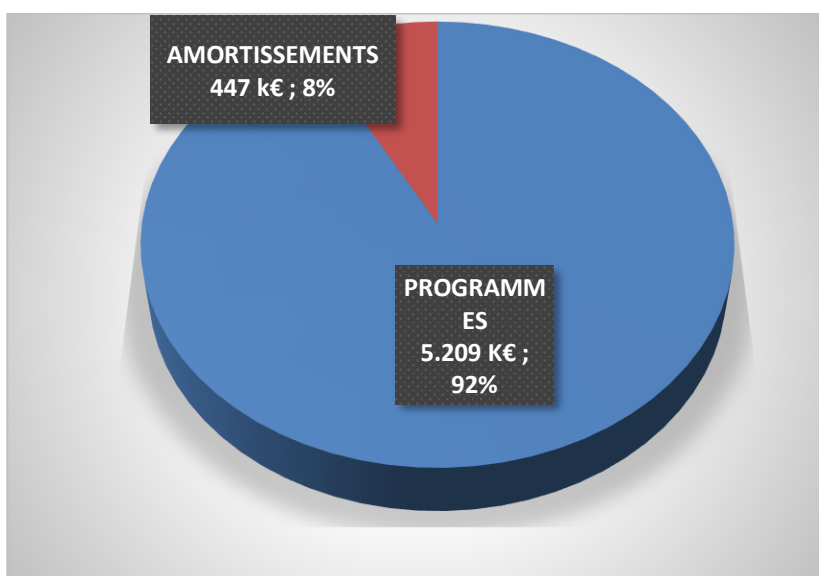
Répartition des dépenses de fonctionnement
Total : 6 258 k€



**Frais généraux 501k€ et frais de collecte 101k€
Total : 602k€**

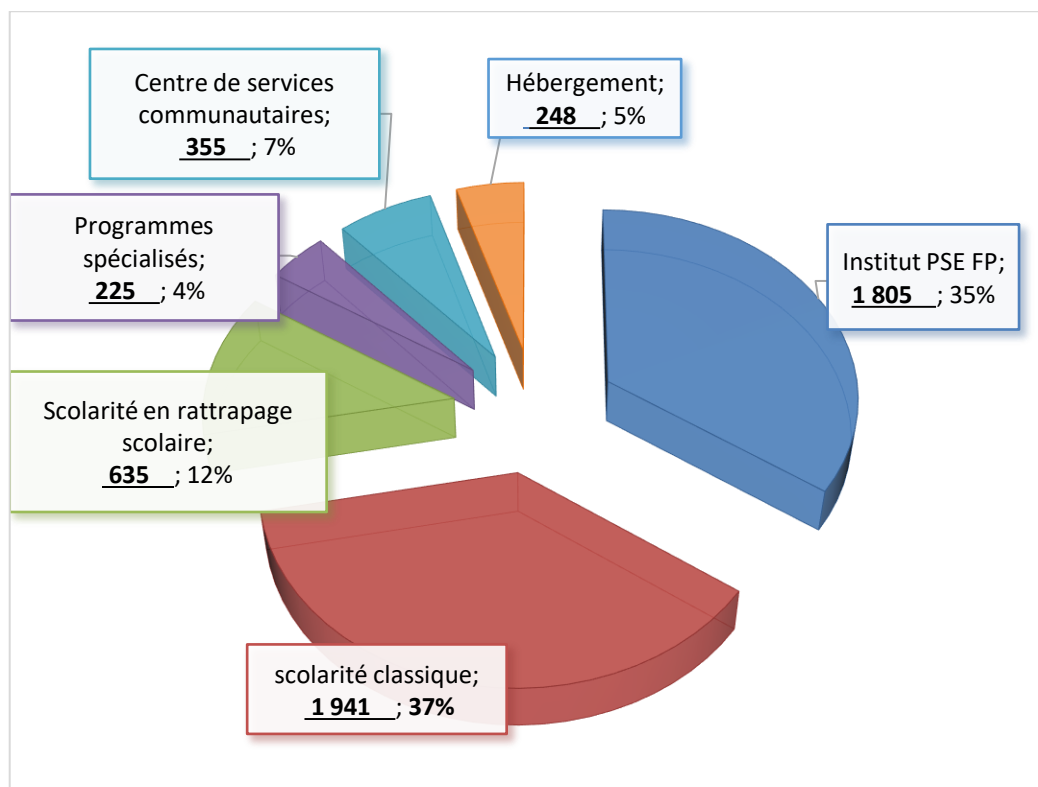


**Coût des missions sociales au Cambodge
Total : 5 656 k€**



Coût des programmes au Cambodge

Total : 5 209 K€



Bilan simplifié

ACTIF		
(K EUROS)	2016-2017	2017-2018
LOGICIELS	180	182
CONSTRUCTIONS SUR SOL AUTRUI	14	14
VEHICULES, MATERIELS, AUTRES EQUIPEMENTS	2 940	3 339
PARTICIPATIONS ET PRETS	12 496	13 001
AMORTISSEMENTS & PROVISIONS <i>(Provisions sur participations et prêts à 80% du montant brut)</i>	-12 657	-13 470
IMMOBILISATIONS NETTES	2 973	3 065
STOCKS & ENCOURS	28	28
AUTRES CREANCES	486	404
DISPONIBILITES ET PLACEMENTS	11 344	13 246
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	45	32
TOTAL ACTIF	14 875	16 775

PASSIF		
(K EUROS)	2016-2017	2017-2018
RESERVE POUR BAISSSE DE RESSOURCES	5 376	5 926
RESERVE POUR INVESTISSEMENTS	500	900
RESERVE POUR FLUCTUATION DES COURS DE CHANGE	1 025	1 025
RESERVE POUR CONSTITUTION FONDS DE PARRAINAGE	746	0
TOTAL RESERVES	7 647	7 851
REPORT A NOUVEAU	821	854
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 683	850
TOTAL FONDS PROPRES	10 150	9 554
FONDS DE SOLIDARITE MALADIES LONGUE DUREE		200
FONDS DE PREVOYANCE HANDICAPES ADULTES		500
FONDS DE PARRAINAGE	3 516	4 886
FONDS DEDIE INVESTISSEMENTS	312	242
FONDS DEDIE PROJETS PILOTES	132	112
TOTAL FONDS DEDIES	3 959	5 240
PROVISIONS POUR RISQUES		396
AUTRES DETTES	318	427
ECART DE CONVERSION PASSIF	448	458
TOTAL PASSIF	14 875	16 775

3. Provisions et réserves

Au cours des années, l'association a progressivement constitué des réserves pour faire face à des besoins et aléas futurs et à des évolutions attendues. Elles s'élèvent, avant affectation du résultat à 7 851 k€.

- **Réserve pour baisse de ressources de fonctionnement**

Avec plus de 600 salariés au Cambodge et 6 550 enfants dans les programmes sur l'exercice 2017/2018, le budget de fonctionnement annuel représente 6,3 millions d'euros. L'association doit pouvoir faire face à ses engagements et se doit de se prémunir contre les baisses éventuelles et/ou ponctuelles de ressources de fonctionnement ou de nouveaux parrainages moindres que ceux auxquels elle a été habituée ces dernières années.

La réserve pour baisse de ressources de fonctionnement représente à la fin de l'exercice 5 926 k€ et couvre aujourd'hui plus de 11 mois de fonctionnement

- **Réserve pour protection du taux de change**

Créée en 2015, cette réserve de 1 025 k€ a pour objet de prémunir l'association des conséquences de l'appréciation rapide du dollar contre l'euro constatée et dont les effets sont estimés durables. Il est rappelé à ce titre que l'essentiel des ressources de l'association est collecté en euros et que près de 91% de ses dépenses sont réalisées au Cambodge et exprimées en dollars.

- **Réserve pour investissements**

Cette réserve a été portée à 900 k€ pour permettre à l'association de mobiliser rapidement des fonds notamment pour des acquisitions foncières nécessaires à son développement.

- **Fonds de solidarité pour maladies de longue durée (200 k€)**

Ce fonds est destiné à la prise en charge totale ou partielle de frais médicaux au-delà des couvertures d'assurance existantes pour des malades de nos familles ou de nos personnels atteints de pathologies lourdes et coûteuses.

- **Fonds de prévoyance Handicapés adultes (500 k€)**

Fonds de prévoyance pour assurer la prise en charge de nos enfants handicapés devenus adultes.

- **Fonds de parrainage**

Le solde du fonds de parrainage a été porté à 4 886 K€ du fait de la réallocation de l'excédent de 624 k€ des montants des parrainages sur le coût des missions sociales de l'exercice, conduisant l'association à remonter ce montant au fonds de parrainage.

- Fonds Dédiés

Les montants reportés dans chacun de ces fonds correspondent aux financements reçus des donateurs sur des projets d'investissements ou des projets pilotes approuvés par le conseil d'administration et non encore terminés.

Le fonds dédié pour les investissements s'élève à 242 k€ à la fin de l'exercice, et le fonds dédié pour les projets pilotes se monte à 112 k€.

4. Affectation du résultat

L'Assemblée Générale a approuvé l'affectation du résultat de 850 063 € comme suit :

(EUROS)	Solde 31/08/2018	Réallocation	Affectation Résultat 31/08/2018	Solde après Affectation
RESERVE POUR BAISSSE DE RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT (*)	5 925 500			5 925 500
RESERVE POUR INVESTISSEMENTS	900 000		500 000	1 400 000
RESERVE POUR FLUCTUATION DES COURS	1 025 000			1 025 000
FONDS DE SOLIDARITE MALADIES LONGUE DUREE	200 000			200 000
FONDS DE PREVOYANCE HANDICAPES ADULTES	500 000		300 000	800 000
ECART DE CONVERSION PASSIF	278 555	-278 555		
ECART DE CONVERSION SUR CAPITAUX PROPRES	154 970	-154 970		
REPORT A NOUVEAU	820 543	433 525	50 063	1 304 130
	9 804 567	0	850 184	10 654 630

5. Immobilisations

Nous avons créé en 2008 une société de droit cambodgien, PSEC, qui détient maintenant la propriété immobilière des terrains et constructions sur et dans lesquels nous avons notre activité. PSE est actionnaire à 49 % de PSEC et a le contrôle de la propriété, bien que non majoritaire du fait de la loi cambodgienne. Les autres actionnaires ont la nationalité cambodgienne. Il s'agit essentiellement des fondateurs, Marie France et Christian des Pallières, ce dernier ayant été remplacé à son décès par Leakhena des Pallières, leur fille adoptive, directrice du département social de PSE.

Le transfert de la propriété des terrains et des constructions à PSEC a été réalisé dans le courant de l'année 2010.

Les autres acquisitions immobilières effectuées depuis cette date sont soit acquises directement par PSEC à l'aide d'un prêt de PSE, soit réalisées par PSE jusqu'à achèvement des travaux et portées par cette dernière en immobilisations en cours puis transférées à PSE une fois terminées selon les mêmes modalités comptables et financières.

Dans le bilan de PSE, les concessions des terrains ont fait place à des titres de participation dans PSEC et à des prêts hypothéqués aux actionnaires fondateurs, concrétisant le fait que ces terrains ont été financés à l'origine par PSE.

Le patrimoine immobilier est donc entièrement porté par la nouvelle société PSEC, qui loue ses terrains et bâtiments à PSE au titre d'une convention de location.

6. Trésorerie

La trésorerie comprend

- La trésorerie courante, alimentée par les parrainages et dons divers, qui permet d'alimenter les quelques 500 000 \$ envoyés mensuellement à Phnom Penh pour assurer les dépenses des programmes et couvrir les charges diverses.
- Pour une part significative, aussi, les financements reçus des donateurs et mécènes pour les grands projets d'investissement comme la construction du bâtiment École de Gestion et Vente actuellement en cours. La contrepartie de cette trésorerie non utilisée est reportée dans des fonds dédiés, garantissant son utilisation conforme à la destination prévue par les donateurs.

7. Rapport du Commissaire aux Comptes

POUR UN SOURIRE D'ENFANT

Association loi 1901 – reconnue de Bienfaisance
Siège social : 49 Rue Lamartine
78000 VERSAILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/08/2018

Michel LLORENS
25 Avenue de l'Europe
92310 SEVRES

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale
des commissaires aux comptes de Versailles

POUR UN SOURIRE D'ENFANT
Association loi 1901 – reconnue de Bienfaisance
Siège social : 49 Rue Lamartine
78000 VERSAILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/08/2018

A l'assemblée générale de l'association POUR UN SOURIRE D'ENFANT,

1. OPINION SANS RÉSERVE

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale le 28 mars 2015, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Pour un Sourire d'Enfant relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des

principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATION DU RAPPORT DU TRÉSORIER

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier relatif à la situation financière et aux comptes annuels.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction de l'association d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en

œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sèvres, le 29 mars 2019



Michel LLORENS
Commissaire aux Comptes